AR Prefecture

016-200072023-20241219-20241219_10_A-DE Reçu le 23/12/2024

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 19 Décembre 2024

Délibération n°20241219_10_a

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice: **70**Présents: 41
Suppléants: 2
Pouvoirs: 13

= VOTANTS: 56
- dont « pour »: 56
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

Objet : FINANCES : admissions en non-valeur de créances éteintes - BUDGET ANNEXE SPANC

Le jeudi 19 Décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CELLETTES.

<u>Présents</u>: COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – BOUYSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – LACROIX Aurélie - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs:

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud 2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine 3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER M 4-HENTRY Jimmy pouvoir à CROIZARD Christian 5-PINGANAUD Paul pouvoir à TURLOT Françoise 6-SEMON Laura pouvoir à CLAVAUD Gérard 7-ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie 8-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse 9-ROUMAGNE Magalie pouvoir à LASBUGUES E 10-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc 11-GOYAUD Philippe pouvoir à MAGNANT Jocelyne 12-MICHONNEAU Patrick pouvoir à CHABAUTY James 13-JÉROME Géraldine pouvoir à BLANCHON Alain

Absents/excusés: COMBAUD Alain - LIOT Gérard - BORNE Bernard - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - MUGNIER Pierre-Hermann - DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

AR Prefecture

016-200072023-20241219-20241219_10_A-DE Reçu le 23/12/2024

Objet : FINANCES : admissions en non-valeur de créances éteintes – BUDGET ANNEXE SPANC

Budget SPANC (assainissement non collectif):

Monsieur le Vice-président en charge des finances fait part à l'assemblée des courriers reçus du Comptable Public relatif aux produits irrécouvrables du Budget SPANC.

Les créances irrécouvrables concernent des sommes dues au titre du budget annexe « service public d'assainissement collectif » (SPANC).

Malgré les poursuites engagées auprès des débiteurs, il s'avère que les créances ci-après demeurent irrécouvrables.

Nature Juridique	Motif de la présentation	Référence de la pièce	Somme	Date d'exercice comptable
Société	Clôture insuffisante suite à liquidation	T-283-1	100,00€	2022
Société	Clôture insuffisante suite à liquidation	T-50-1	100,00€	2022
		Total	200,00€	

Considérant que les poursuites engagées ont été sans effet, Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose d'admettre ces créances irrécouvrables en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'ADMETTRE les créances précitées au titre du budget annexe SPANC en nonvaleurs;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

